

ENSEMBLE IMMOBILIER
SIS 134 RUE DE CRIMEE
66 BOULEVARD DE STRASBOURG
203 BOULEVARD NATIONAL

PROJET DE DIVISION EN VOLUMES
ETAT DESCRIPTIF

Edition du 08 janvier 2013

I IDENTIFICATION CADASTRALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Le présent état descriptif de division s'applique à l'emprise foncière nécessaire à la construction des parties en surplomb sur le domaine public communautaire que se propose de réaliser la société LOGIREM, située à l'angle de la rue de Crimée et du Boulevard de Strasbourg.

Elle est identifiée au cadastre rénové de la ville de MARSEILLE :

Quartier Saint-Lazare (3^{ème} arrondissement)

Section B parcelle n°A, en cours de création après déclassement d'une partie du domaine public suivant le DMPC dressé par M. OMBRE géomètre-expert.

Tenant :

- Au Nord le Boulevard de Strasbourg,
- Au Sud la Rue de Crimée,
- A l'Ouest l'intersection du Boulevard de Strasbourg avec la Rue de Crimée,
- A l'Est la parcelle B n°11.

L'ensemble immobilier ne sera pas régi par la loi du 10 juillet 1965, en tant qu'elle institue le régime de la copropriété des immeubles bâtis. A cette fin le présent état descriptif de division identifie des volumes immobiliers de pleine et entière propriété, dans le régime du droit de superficie.

II DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

L'ensemble immobilier, ci dessus désigné, est divisé en deux volumes, sur différents niveaux tant en tréfonds qu'en sol, sur dalle et sur le sol.

La désignation ci-après de ces volumes comporte pour chacun d'eux :

- l'identification de la surface de base à la cote donnée, (N.G.F) des différentes fractions composant le volume concerné,
- la désignation de chacune des fractions.

Il est précisé que :

- les dits volumes s'entendent dans l'espace exprimé en dimensions.
- les surfaces données seront exprimées en mètres carrés.
- les cotes mentionnées ci-après (exprimées en mètres) sont celles du nivellement général de la France dit N.G.F.
- en cas de limite entre un volume bâti et un volume non bâti, le mur appartient au volume bâti. En l'absence de limite matérialisée par un ouvrage la limite sera celle définie sur le plan annexé aux présentes.

Affectation des volumes :

Volume 1000 : domaine public communautaire

Volume 2000 : à usage de constructions et éléments annexes ou associés.

III PLANS ANNEXES

Sont annexés au présent état descriptif les documents suivants:

- les plans des volumes, objet de l'état descriptif de division dont il s'agit, à l'échelle du 1/100^{ème} annotés par nos soins MARTI & OMBRE , Géometres-Experts à Marseille, sous le numéro de dossier 20154 en date du 28/12/2012 sur fond de plan topographique dressé par J-F. MAURIN Géomètre-Expert (Ref :12918) le 18/09/2011 et projet immobilier dressé par M2dc Architecture communiqué par fichier informatique le 14/12/2012 :

PLAN NIVEAU DE REFERENCE 0 (RDC Rue de Crimée) : cote 20.40 m NGF

PLAN NIVEAU DE REFERENCE 1 (1^{er} étage Rue de Crimée) : cote 25.79 m NGF

IV DESIGNATION DES VOLUMES

1/ VOLUME NUMERO MILLE (1000) : DOMAINE PUBLIC

Ce volume est de forme trapézoïdale délimité en teinte verte sur les plans descriptifs.

Il est composé d'une seule fraction.

Au niveau 0 :

1000.0.1

Superficie de base à la cote 20.40 m : 3 m²,

Sans limite en tréfonds,

Limitée en hauteur à la cote 25.50 m par la fraction 2000.1.1. Cette cote est la cote inférieure des éléments constitutifs de la saillie réalisée dans le volume 2000.

2/ VOLUME NUMERO DEUX MILLE (2000) : LOGIREM

Ce volume est de forme trapézoïdale délimité en teinte rose sur les plans descriptifs.

Il est composé d'une seule fraction.

Au niveau 1 :

2000.1.1

Superficie de base à la cote 25.79 m : 3 m²

Limitée en profondeur à la cote 25.50 m par la fraction 1000.0.1. Cette cote est la cote inférieure des éléments constitutifs de la saillie réalisée dans le volume 2000,

Sans limite en aérien.

Servitudes :

Ce volume n'est grevé d'aucune servitude particulière au profit du volume 1000, à l'exclusion de celles relevant des textes et règlements.

V TABLEAU RECAPITULATIF

L'état descriptif qui précède est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément à l'article 71 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié par le décret n° 59-89 du 7 janvier 1959, pris pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955, portant réforme de la publicité foncière.

VOLUME	FRACTION	SUPERFICIE DE BASE (en m2)	LIMITE INFERIEURE	LIMITE SUPERIEURE
1000	1000.0.1	3	SLT	25.50
2000	2000.1.1	3	25.50	SLA

Nota : les cotes altimétriques sont rattachées au système de Nivellement Général de la France (IGN69), elles sont données à titre indicatif. La limite étant dans tout les cas matérialisée par la face inférieure de la partie en saillie. Cette cote doit tenir compte d'une hauteur libre de 5.10 m entre le revêtement trottoir et le dessous de la saillie.

Il est rappelé qu'aucune indivision n'existe entre les volumes ci-dessus créés et que, par ailleurs, le sol n'est pas mis en indivision forcée, aucune quote-part indivise dans la propriété du sol n'étant attribuée aux dits volumes. Chacun des volumes constitue un immeuble distinct ; ces immeubles étant seulement liés entre eux par des relations de servitudes.

VI OBSERVATION COMPLEMENTAIRE

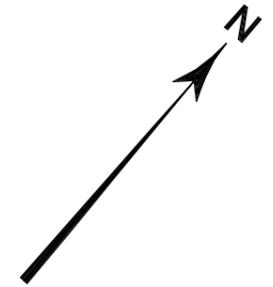
Le volume 2000 est un volume accessoire d'un ensemble immobilier ayant pour assiette les parcelles cadastrées section B n°11 et 12. Sa structure porteuse sera encrée dans le bâtiment de l'ensemble immobilier. De même le volume 2000 sera desservi par les bâtiments du dit ensemble immobilier.

ENSEMBLE IMMOBILIER
134 Rue de Crimée / 66 Bd de Strasbourg / 203 Bd National
PROJET DE DIVISION EN VOLUMES

REFERENCES CADASTRALES:

COMMUNE DE MARSEILLE
 QUARTIER SAINT LAZARE
 SECTION B
 PARCELLE N°A

NIVEAU DE REFERENCE 0 (RDC Rue de Crimée)
20.40 m NGF



LEGENDE :

 VOLUME 1000 - DOMAINE PUBLIC

 VOLUME 2000 - LOGIREM

 LIMITE DE VOLUME

*SYSTEME DE COORDONNEES LAMBERT III
 *SYSTEME DE NIVELLEMENT I.G.N 69

NOTA :

Fond de plan topographique dressé par J-F MAURIN géomètre-expert
 (Ref : 12918) le 18/09/2011 et projet immobilier dressé par M2dc
 Architecture (Plan RDC Moyenne surface.DWG) communiqué par fichier
 informatique le 14/12/2012 et annoté par nos soins.

BOULEVARD DE STRASBOURG

ECHELLE 1/100

EDITION DU 28 DECEMBRE 2012

DOSSIER N°20154

TABEAU DE COORDONNEES

N°	X	Y
1	846740.30	116677.43
2	846739.51	116678.35
3	846739.75	116681.17
4	846740.75	116682.02

RUE DE CRIMEE

1000.0.1
 SLT/25.50
 S=3 m²

Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2013



ORDRE DES
 GEOMETRES-EXPERTS

MARTI & OMBRE
 GEOMETRES-EXPERTS

Membres de L'Ordre des Géomètres-Experts
 50, Avenue des Caillols - 13012 MARSEILLE
 Tel: 04.91.93.25.25 Fax: 04.91.88.06.70
 35 Avenue Jean-Jaures - 83640 SAINT-ZACHARIE
 Tel: 04.42.32.60.81 Fax: 04.91.88.06.70
 E-MAIL: cabmartiombre@free.fr

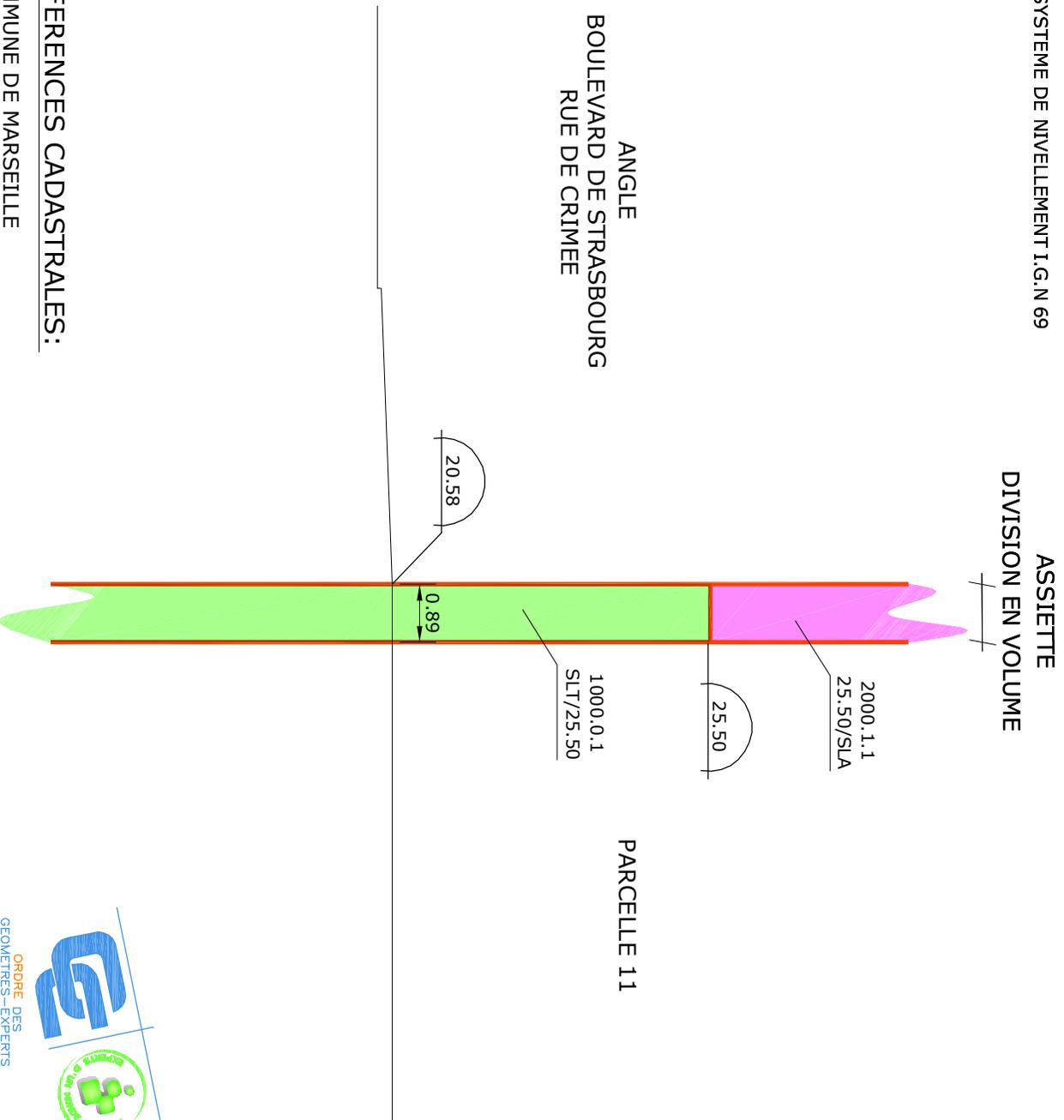
ENSEMBLE IMMOBILIER
134 Rue de Crimée / 66 Bd de Strasbourg / 203 Bd National

PROJET DE DIVISION EN VOLUMES
COUPE DE PRINCIPE

LEGENDE :

-  VOLUME 1000 - DOMAINE PUBLIC
-  VOLUME 2000 - LOGIREM
-  LIMITE DE VOLUME

*SYSTEME DE NIVELLEMENT I.G.N.69



REFERENCES CADASTRALES:

COMMUNE DE MARSEILLE
QUARTIER SAINT LAZARE
SECTION B
PARCELLE N°A

ECHELLE 1/100

EDITION DU 09 JANVIER 2013

DOSSIER N°20154



MARTTI & OMBRE
GEOMETRES-EXPERTS

Membres de l'Ordre des Géomètres-Experts
50, Avenue des Calliols - 13012 MARSEILLE
Tel: 04.91.93.25.25 Fax: 04.91.88.06.70
35 Avenue Jean-Jaures - 83640 SAINT-ZACHARIE
Tel: 04.42.32.60.81 Fax: 04.91.88.06.70

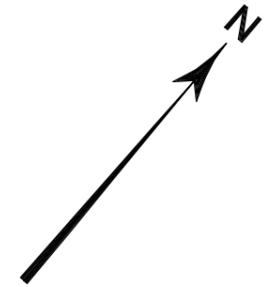
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2013

ENSEMBLE IMMOBILIER
134 Rue de Crimée / 66 Bd de Strasbourg / 203 Bd National
PROJET DE DIVISION EN VOLUMES

REFERENCES CADASTRALES:

COMMUNE DE MARSEILLE
 QUARTIER SAINT LAZARE
 SECTION B
 PARCELLE N°A

NIVEAU DE REFERENCE 1 (1er étage Rue de Crimée)
25.79 m NGF



LEGENDE :

 VOLUME 1000 - DOMAINE PUBLIC

 VOLUME 2000 - LOGIREM

 LIMITE DE VOLUME

*SYSTEME DE COORDONNEES LAMBERT III
 *SYSTEME DE NIVELLEMENT I.G.N 69

NOTA :

Fond de plan topographique dressé par J-F MAURIN géomètre-expert
 (Ref : 12918) le 18/09/2011 et projet immobilier dressé par M2dc
 architecture (Plan RDC Coeur d'ilot.DWG) communiqué par fichier
 informatique le 14/12/2012 et annoté par nos soins.

BOULEVARD DE STRASBOURG

ECHELLE 1/100

EDITION DU 28 DECEMBRE 2012

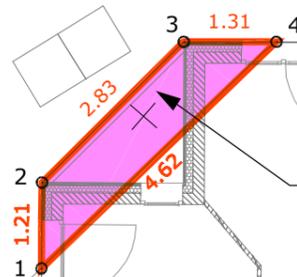
DOSSIER N°20154

TABLEAU DE COORDONNEES

N°	X	Y
1	846740.30	116677.43
2	846739.51	116678.35
3	846739.75	116681.17
4	846740.75	116682.02

Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2013

RUE DE CRIMEE



MARTI & OMBRE
 GEOMETRES-EXPERTS
 Membres de L'Ordre des Géomètres-Experts
 50, Avenue des Caillols - 13012 MARSEILLE
 Tel: 04.91.93.25.25 Fax: 04.91.88.06.70
 35 Avenue Jean-Jaures - 83640 SAINT-ZACHARIE
 Tel: 04.42.32.60.81 Fax: 04.91.88.06.70
 E-MAIL: cabmartiombre.ge@free.fr

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :
SAINT-LAZARE (812)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

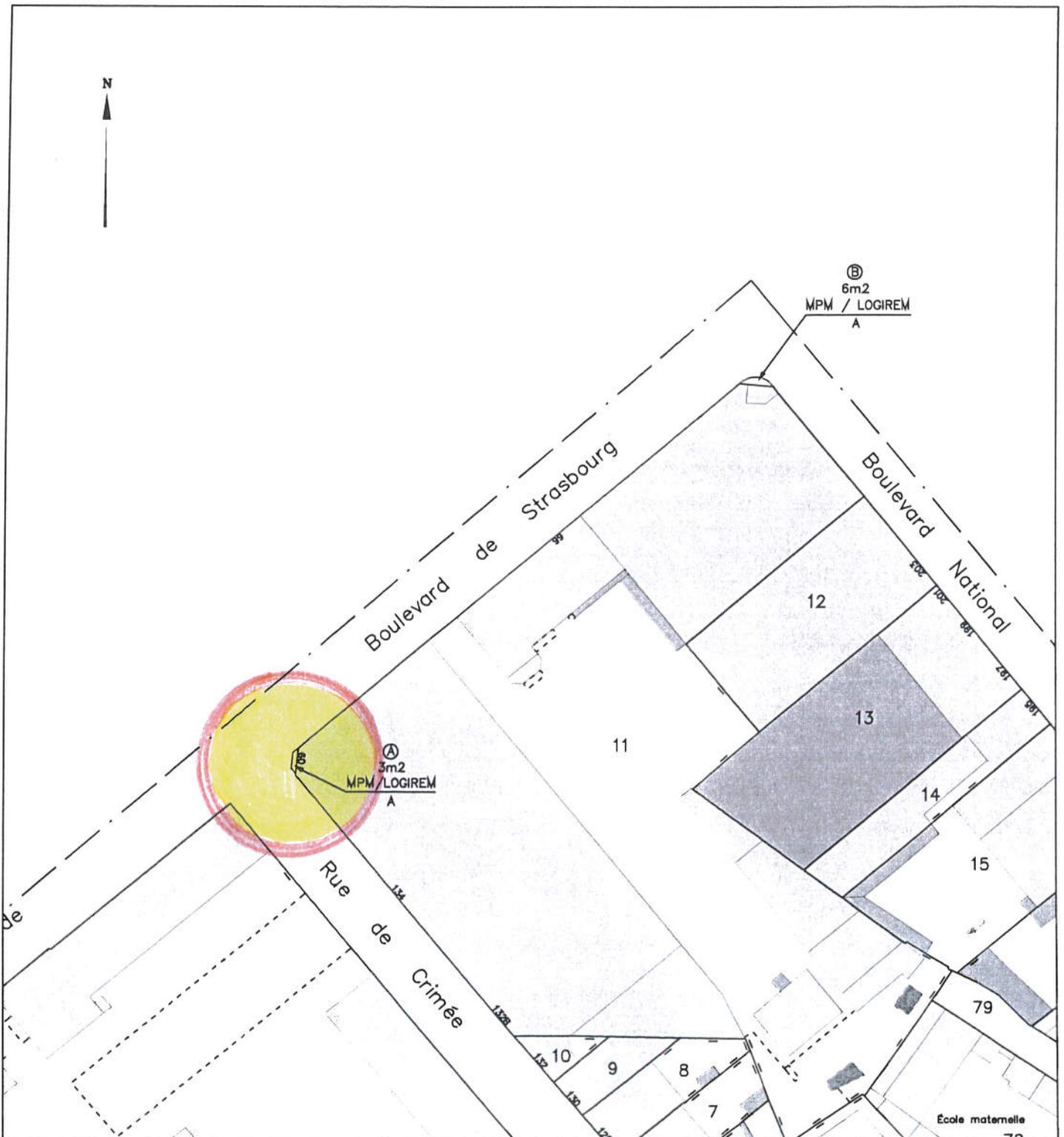
Section : B
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 28/12/2012
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 28/12/2012 par M. André OMBRE géomètre à MARSEILLE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A MARSEILLE, le 28/12/2012

Document d'arpentage dressé
par M. André OMBRE
à : MARSEILLE
Date : 28/12/2012
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



ENSEMBLE IMMOBILIER
SIS 134 RUE DE CRIMEE
66 BOULEVARD DE STRASBOURG
203 BOULEVARD NATIONAL

PROJET DE DIVISION EN VOLUMES
ETAT DESCRIPTIF

Edition du 08 janvier 2013

I IDENTIFICATION CADASTRALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Le présent état descriptif de division s'applique à l'emprise foncière nécessaire à la construction des parties en surplomb sur le domaine public communautaire que se propose de réaliser la société LOGIREM, située à l'angle du Boulevard de Strasbourg et du Boulevard National.

Elle est identifiée au cadastre rénové de la ville de MARSEILLE :

Quartier Saint-Lazare (3^{ème} arrondissement)

Section B parcelle n°B, en cours de création après déclassement d'une partie du domaine public suivant le DMPC dressé par M. OMBRE géomètre-expert.

Tenant :

- Au Nord l'intersection du Boulevard de Strasbourg avec le Boulevard National,
- Au Sud la parcelle B n°11,
- A l'Ouest le Boulevard de Strasbourg,
- A l'Est le Boulevard National.

L'ensemble immobilier ne sera pas régi par la loi du 10 juillet 1965, en tant qu'elle institue le régime de la copropriété des immeubles bâtis. A cette fin le présent état descriptif de division identifie des volumes immobiliers de pleine et entière propriété, dans le régime du droit de superficie.

II DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

L'ensemble immobilier, ci dessus désigné, est divisé en deux volumes, sur différents niveaux tant en tréfonds qu'en sol, sur dalle et sur le sol.

La désignation ci-après de ces volumes comporte pour chacun d'eux :

- l'identification de la surface de base à la cote donnée, (N.G.F) des différentes fractions composant le volume concerné,
- la désignation de chacune des fractions.

Il est précisé que :

- les dits volumes s'entendent dans l'espace exprimé en dimensions.
- les surfaces données seront exprimées en mètres carrés.
- les cotes mentionnées ci-après (exprimées en mètres) sont celles du nivellement général de la France dit N.G.F.
- en cas de limite entre un volume bâti et un volume non bâti, le mur appartient au volume bâti. En l'absence de limite matérialisée par un ouvrage la limite sera celle définie sur le plan annexé aux présentes.

Affectation des volumes :

Volume 1000 : domaine public communautaire

Volume 2000 : à usage de constructions et éléments annexes ou associés.

III PLANS ANNEXES

Sont annexés au présent état descriptif les documents suivants:

- les plans des volumes, objet de l'état descriptif de division dont il s'agit, à l'échelle du 1/100^{ème} annotés par nos soins MARTI & OMBRE , Géomètres-Experts à Marseille, sous le numéro de dossier 20154 en date du 28/12/2012 sur fond de plan topographique dressé par J-F. MAURIN Géomètre-Expert (Ref :12918) le 18/09/2011 et projet immobilier dressé par la S.A.R.L. MARCIANO Architecture communiqué par fichier informatique le 21/12/2012 :

PLAN NIVEAU DE REFERENCE 0 (RDC Boulevard National) : cote 17.05 m NGF

PLAN NIVEAU DE REFERENCE 1 (1^{er} étage Boulevard National) : cote 22.04 m NGF

COUPE DE PRINCIPE

IV DESIGNATION DES VOLUMES

1/ VOLUME NUMERO MILLE (1000) : DOMAINE PUBLIC

Ce volume est de forme demi-lune délimité en teinte verte sur les plans descriptifs.

Il est composé d'une seule fraction.

Au niveau 0 :

1000.0.1

Superficie de base à la cote 17.05 m : 6 m²,

Sans limite en tréfonds,

Limitée en hauteur à la cote 21.55 m par la fraction 2000.1.1. Cette cote est la cote inférieure des éléments constitutifs de la saillie réalisée dans le volume 2000.

2/ VOLUME NUMERO DEUX MILLE (2000) : LOGIREM

Ce volume est de forme demi-lune délimité en teinte bleue sur les plans descriptifs.

Il est composé d'une seule fraction.

Au niveau 1 :

2000.1.1

Superficie de base à la cote 22.04 m : 6 m²

Limitée en profondeur à la cote 21.55 m par la fraction 1000.0.1. Cette cote est la cote inférieure des éléments constitutifs de la saillie réalisée dans le volume 2000,

Sans limite en aérien.

V TABLEAU RECAPITULATIF

L'état descriptif qui précède est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément à l'article 71 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié par le décret n° 59-89 du 7 janvier 1959, pris pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955, portant réforme de la publicité foncière.

VOLUME	FRACTION	SUPERFICIE DE BASE (en m2)	LIMITE INFERIEURE	LIMITE SUPERIEURE
1000	1000.0.1	6	SLT	21.55
2000	2000.1.1	6	21.55	SLA

Nota : les cotes altimétriques sont rattachées au système de Nivellement Général de la France (IGN69), elles sont données à titre indicatif. La limite étant dans tout les cas matérialisée par la face inférieure de la partie en saillie. Cette cote doit tenir compte d'une hauteur libre de 4.50 m entre le revêtement trottoir et le dessous de la saillie.

Il est rappelé qu'aucune indivision n'existe entre les volumes ci-dessus créés et que, par ailleurs, le sol n'est pas mis en indivision forcée, aucune quote-part indivise dans la propriété du sol n'étant attribuée aux dits volumes. Chacun des volumes constitue un immeuble distinct, ces immeubles étant seulement liés entre eux par des relations de servitudes.

VI OBSERVATION COMPLEMENTAIRE

Le volume 2000 est un volume accessoire d'un ensemble immobilier ayant pour assiette les parcelles cadastrées section B n°11 et 12. Sa structure porteuse sera ancrée dans le bâtiment de l'ensemble immobilier. De même le volume 2000 sera desservi par les bâtiments du dit ensemble immobilier.

ENSEMBLE IMMOBILIER 134 Rue de Crimée / 66 Bd de Strasbourg / 203 Bd National

PROJET DE DIVISION EN VOLUMES

**NIVEAU DE REFERENCE 0 (RDC Bd National)
17.05 m NGF**

TABLEAU DE COORDONNEES

N°	X	Y
1	846818.01	116747.41
2	846819.20	116748.40
3	846819.26	116748.33
4	846822.46	116748.87
5	846823.49	116748.37
6	846824.65	116747.27
7	846818.64	116747.76
8	846818.09	116747.32

BOULEVARD DE STRASBOURG

BOULEVARD NATIONAL

REFERENCES CADASTRALES:

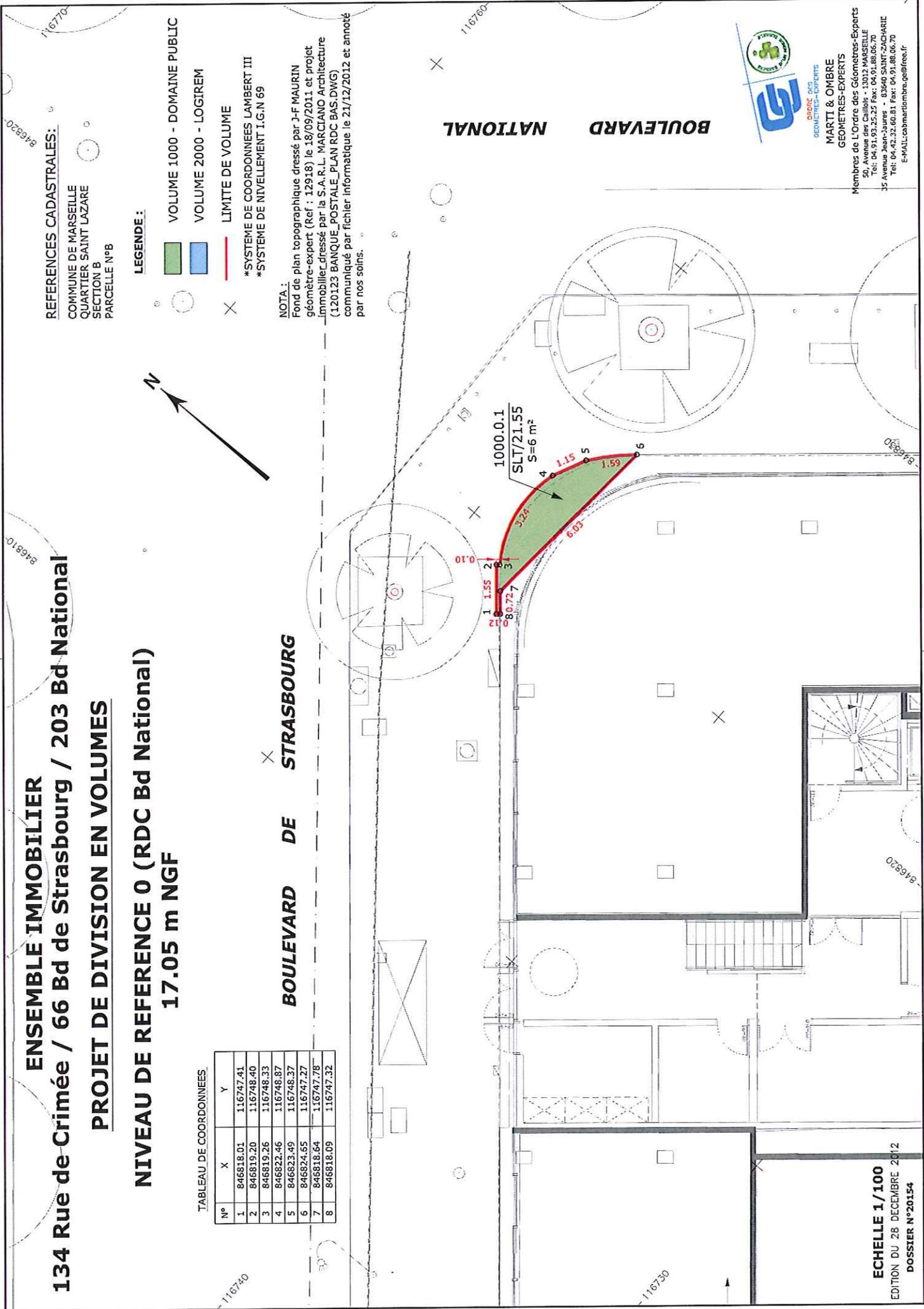
COMMUNE DE MARSEILLE
QUARTIER SAINT LAZARE
SECTION B
PARCELLE N°B

LEGENDE :

-  VOLUME 1000 - DOMAINE PUBLIC
-  VOLUME 2000 - LOGIREM
-  LIMITE DE VOLUME
-  *SYSTEME DE COORDONNEES LAMBERT III
-  *SYSTEME DE NIVELLEMENT I.G.N 69

NOTA :

Fond de plan topographique dressé par J-F MAURIN
géomètre-expert (Ref : 12918) le 18/09/2011 et projet
immobilier dressé par la S.A.R.L. MARCIANO Architecture
(120123 BANQUE POSTALE PLAN RDC BAS.DWG)
communiqué par fichier informatique le 21/12/2012 et annoté
par nos soins.



MARTI & OMBRE
GEOMETRES-EXPERTS
Membres de L'Ordre des Géomètres-Experts
50, Avenue des Caillots - 13012 MARSEILLE
Tél : 04 91 93 25 25 Fax : 04 91 93 16 05
35 Avenue Jean-Baptiste Lamy - 13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 22 00 81 Fax : 04 91 88 06 70
E-MAIL: contact@marti-ombre.fr

ECHELLE 1/100
EDITION DU 28 DECEMBRE 2012
DOSSIER N°20154

ENSEMBLE IMMOBILIER

134 Rue de Crimée / 66 Bd de Strasbourg / 203 Bd National

PROJET DE DIVISION EN VOLUMES

COUPE DE PRINCIPE

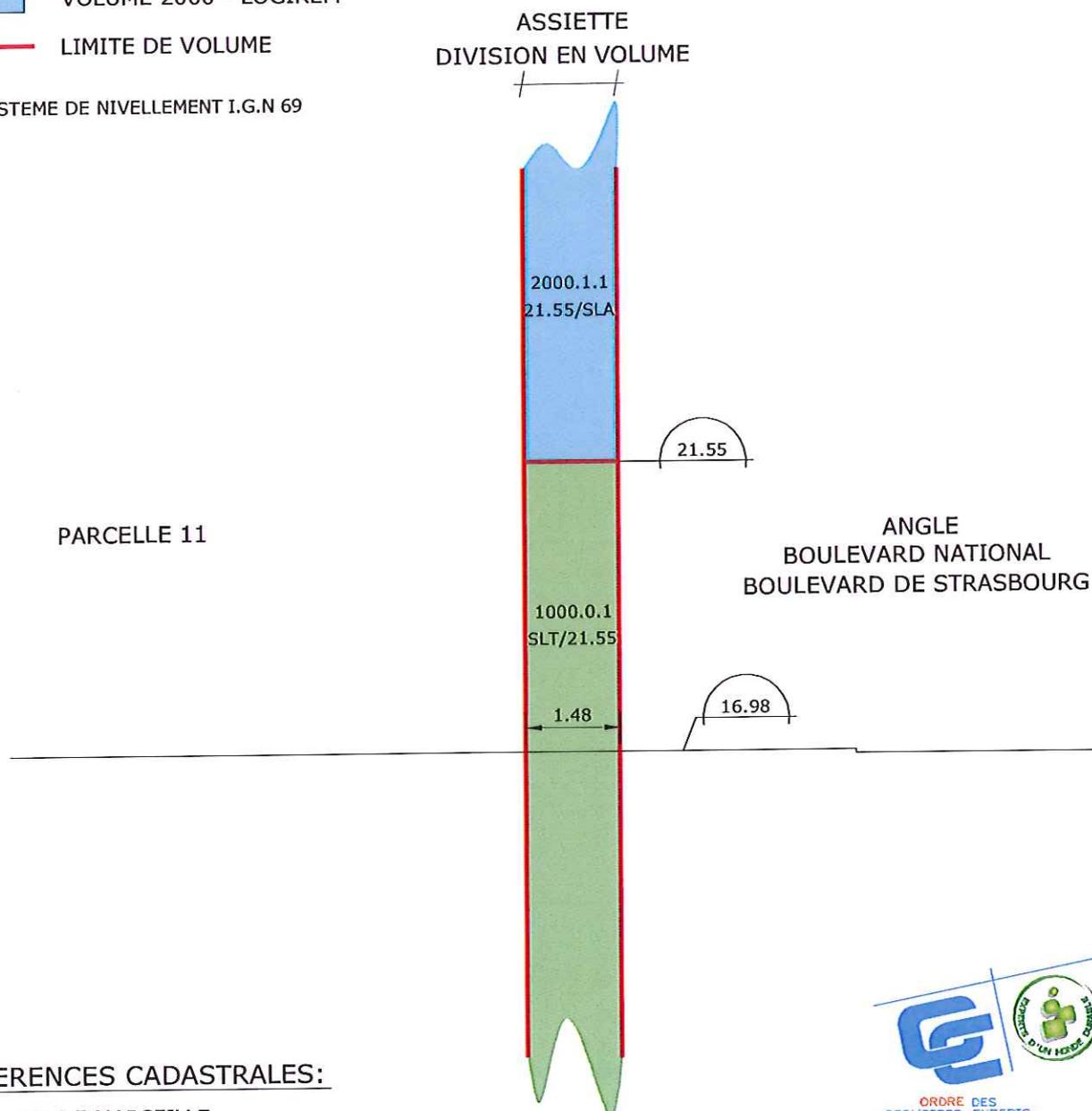
LEGENDE :

 VOLUME 1000 - DOMAINE PUBLIC

 VOLUME 2000 - LOGIREM

 LIMITE DE VOLUME

*SYSTEME DE NIVELLEMENT I.G.N 69



REFERENCES CADASTRALES:

COMMUNE DE MARSEILLE
QUARTIER SAINT LAZARE
SECTION B
PARCELLE N°B

ECHELLE 1/100

EDITION DU 09 JANVIER 2013

DOSSIER N°20154



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

MARTI & OMBRE
GEOMETRES-EXPERTS

Membres de L'Ordre des Géomètres-Experts
50, Avenue des Caillols - 13012 MARSEILLE
Tel: 04.91.93.25.25 Fax: 04.91.88.06.70
35 Avenue Jean-Jaures - 83640 SAINT-ZACHARIE
Tel: 04.42.32.60.81 Fax: 04.91.88.06.70
E-MAIL: cabmartiombre.ge@free.fr

ENSEMBLE IMMOBILIER
134 Rue de Crimée / 66 Bd de Strasbourg / 203 Bd National
PROJET DE DIVISION EN VOLUMES

NIVEAU DE REFERENCE 1 (1er étage Bd National)
22.04 m NGF

TABEAU DE COORDONNEES

N°	X	Y
1	846818.01	116747.41
2	846819.20	116748.40
3	846819.26	116748.33
4	846822.46	116748.87
5	846823.49	116748.37
6	846824.65	116747.27
7	846818.64	116747.78
8	846818.09	116747.32

BOULEVARD DE STRASBOURG

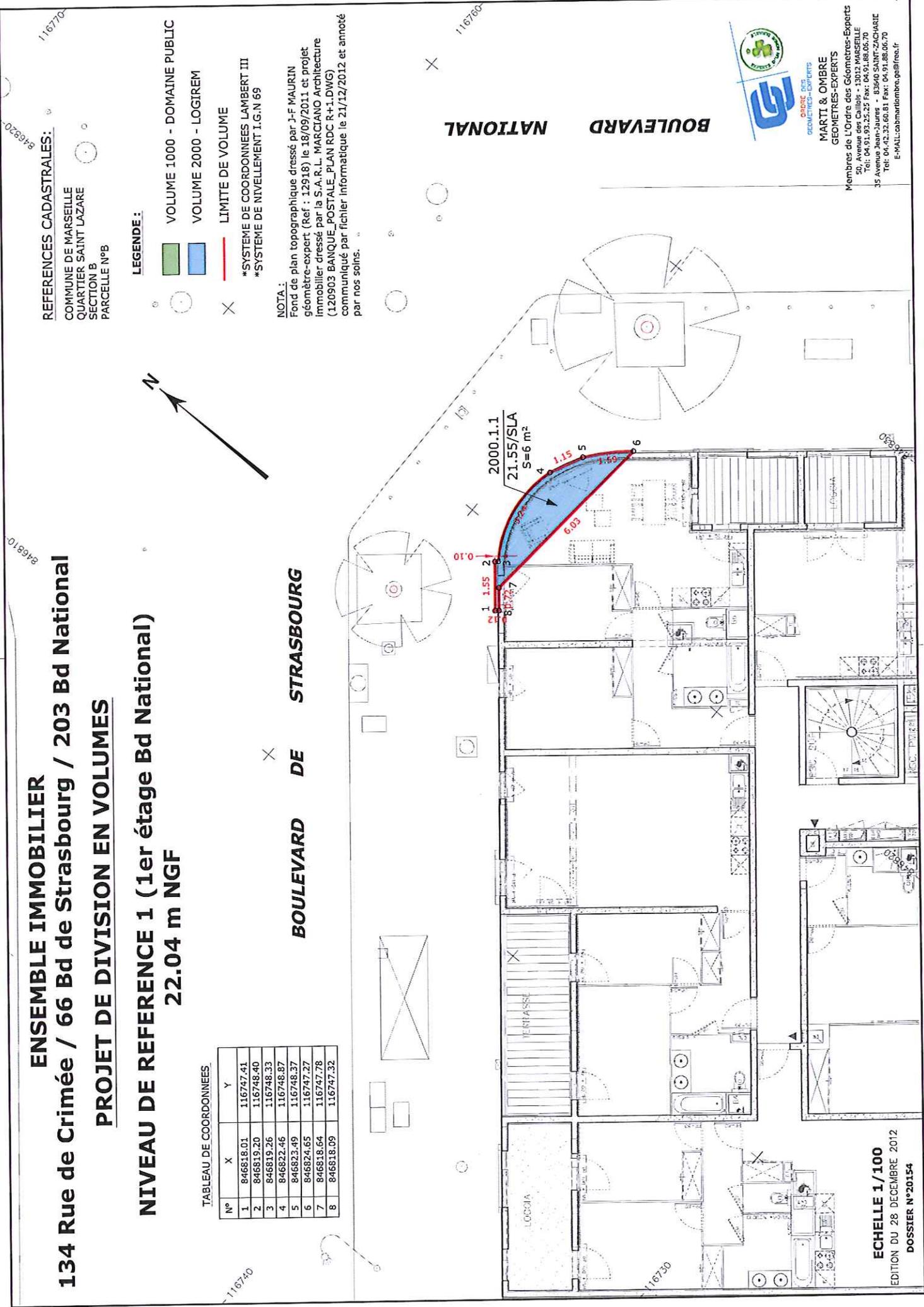
BOULEVARD NATIONAL

LEGENDE :

-  VOLUME 1000 - DOMAINE PUBLIC
-  VOLUME 2000 - LOGIREM
-  LIMITE DE VOLUME
-  *SYSTEME DE COORDONNEES LAMBERT III
-  *SYSTEME DE NIVELLEMENT I.G.N 69

NOTA :

Fond de plan topographique dressé par J-F MAURIN
géomètre-expert (Ref : 12918) le 18/09/2011 et projet
immobilier dressé par la S.A.R.L. MARCIANO Architecture
(120903 BANQUE POSTALE PLAN RDC R+1.DWG)
communiqué par fichier informatique le 21/12/2012 et annoté
par nos soins.



ECHELLE 1/100
 EDITION DU 28 DECEMBRE 2012
 DOSSIER N°20154



GEOMETRES-EXPERTS
MARTI & OMBRE
 Membres de l'Ordre des Géomètres-Experts
 50, Avenue des Cailloux - 13015 MARSEILLE
 Tél: 04.91.91.25.25 / 04.91.88.06.70
 35 Avenue de la République - 13540 SAINT-ZACHAIRE
 Tél: 04.92.32.60.81 / Fax: 04.91.88.06.70
 E-MAIL: cabmartombre.ges@free.fr

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
SAINT-LAZARE (812)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (1)
a été établi (1) :
-A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
-B- En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 28/12/2012, par M. André OMBRE, géomètre à MARSEILLE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A MARSEILLE, le 28/12/2012

Section : B
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 28/12/2012
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. André OMBRE
à : MARSEILLE
Date : 28/12/2012
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).

